



Anet, 19 juillet 2017

Directive du championnat MySports League (MSL) Saison : 2017/2018

Les sources et les liens aux directives et règlements importants :

Au lien

<http://www.sihf.ch/de/regio-league/regulations/>

se trouvent les directives et règlements ci-après

- 1.1 Le déroulement de jeu au sein du sport espoir et amateur
- 1.2 Les conditions cadre pour les enregistrements et les changements de clubs de joueurs
- 1.3 L'enregistrement de joueur, la redevance pour l'enregistrement et les indemnités de formation
- 1.4 Le système des 2 enregistrements de joueurs

Les statuts & et les règlements (règlements RegioLeague)

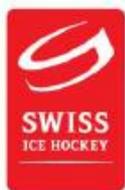
A cause de la nouvelle présence médiatique la MSL s'oriente en différence au

- 4.1 Règlement de publicité de National League / Swiss League

Ensemble avec les accords avec SUISSDIGITAL, tous ces documents constituent la base de cet ordre, lequel se focalise au déroulement convenable du championnat de la ligue MSL.

Directives et instructions au déroulement de jeu :

Art. 42 Convocation par le calendrier		(1.1 Le déroulement de jeu du sport espoir et amateur)
	Dans toutes les catégories de jeu disposant de calendriers obligatoires, ceux-ci font office de convocation pour les équipes et les arbitres.	
	La convocation des arbitres s'effectue par le responsable de convocation. Le responsable de la ligue informe le convocateur (en règle générale par l'introduction dans le système reporter) sur tous les jeux repoussés, annulés et ainsi les jeux reprogrammés.	
	Les frais des arbitres sont toujours à payer par club recevant.	
	S'il n'y a pas d'arbitres sur place 1 heure avant le début du jeu, le club recevant est obligé de contacter le convocateur responsable immédiatement.	
	Selon le plan des jeux il n'y a pas d'instructions particulières concernant les heures de début des jeux dans la dernière ronde 2017/18.	
Art. 43 Analogie des couleurs des tenues		(1.1 Le déroulement de jeu du sport espoir et amateur)
1.	En cas d'analogie de couleur des tenues lors d'un match de championnat, le club recevant a le droit de porter sa tenue originale. Le club visiteur doit se présenter dans une tenue d'une couleur différente.	
Art. 45 Annulation/renvoi de matchs de championnat		(1.1 Le déroulement de jeu du sport espoir et amateur)
1.	Le renvoi d'un match de championnat ne peut être autorisé que pour des motifs impérieux. De tels motifs impérieux sont en particulier la force majeure, les accidents et les maladies subies par les joueurs.	
5.	Des demandes pour reporter des rencontres sont à soumettre au responsable de la ligue par le biais de la plate-forme du management de jeu jusqu'au plus tard 2 jours avant la rencontre à 12.00 heures. Des demandes qui sont soumises après les délais, ne peuvent être traitées uniquement qu'en cas de force majeure mais pas en cas d'accidents ou de maladie. Dans ces deux derniers cas la rencontre doit être jouée ou déclarée forfait par le club concerné.	
6.	En cas d'accident ou de maladie, les attestations médicales du médecin du club sont à annexer à la demande de reporter la rencontre.	
7.	Le responsable de la ligue décide de manière définitive au sujet de la demande formulée.	
8.	La décision concernant l'annulation de la rencontre doit être communiquée au plus tard jusqu'à 16 h le jour avant la rencontre aux clubs concernés, aux arbitres et à l'office de convocation des arbitres.	



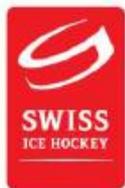
Art. 68 Enquête sur tous les forfaits		(1.1 Le déroulement de jeu du sport espoir et amateur)
1.	Le juge unique régional examine chaque cas particulier de forfait et décide de la sanction à appliquer au club fautif.	
Art. 71 Nombre de points		(1.1 Le déroulement de jeu du sport espoir et amateur)
1.	Dans la mesure où le championnat se dispute selon le système des points et pour autant que rien d'autre ne soit défini, un match en saison régulière gagné compte pour trois points et un match perdu pour zéro point. Si le résultat d'un match est nul après le temps régulier, une prolongation de 5 minutes sera disputée après une pause de 3 minutes. Le match est terminé, si un but a été marqué. L'équipe qui aura marqué le but, obtient un point supplémentaire, donc au total deux points, le perdant garde un point. Si le résultat du match demeure nul également au terme de la prolongation, il sera procédé immédiatement aux tirs de pénalités pour désigner le vainqueur. L'équipe qui remporte les tirs de pénalités, obtient un point supplémentaire, donc au total deux points, le perdant garde un point.	
2.	La mise en place de la prolongation / pénalités et des tirs aux pénalités est précisée par le biais d'une directive du NAC.	
Art. 71 Nombre de points (complément 2016/17)		
	http://www.sihf.ch/media/6770/punktevergabe-3-punkte-regel-f.pdf A respecter subsidiaire: > Pour "l'Overtime", les équipes occupent le même camp qu'au 2ème tiers. Lors les jeux de qualification suit une prolongation de 5 minutes maximal, ils y jouent 3 contre 3 joueur. Lors les Play-offs suit une prolongation de 20 minutes maximales et ils y jouent 5 contre 5 joueurs. > les "Tirs au but" commencent tout de suite - sans pause ; sauf des prolongations de 20 minutes (Play-offs) il y aura un nettoyage réduit > également pour les "Tirs au but" les équipes occupent le même camp qu'au 2ème tiers et de la prolongation. > Il y a 5 pénalités par équipe, si le résultat demeure toujours nul après 5 pénalités tirés par chaque équipe, le tir au but se poursuivra sous forme des séries de 1 contre 1. L'équipe qui a tiré en second la première série de pénalités commence en premier.	
Art. 72 Critères en cas d'égalité de points		(1.1 Le déroulement de jeu du sport espoir et amateur)
1 - 8	Le classement final dans toutes les ligues actives et espoirs est établi en cas d'égalité de points de deux ou plusieurs équipes selon les critères de cet article.	

Complément aux prescriptions et aux instructions impératives sur les règles de jeu internationales :

Art. 128 Maillots d'équipe et numéros des joueurs lors de la phase d'échauffement sur la glace		(1.1 Le déroulement de jeu du sport espoir et amateur)
	Selon les règles 40 et 199 du livre des règles officielles de l'IIHF 2014-2018, tous les joueurs doivent porter pendant la phase d'échauffement sur la glace les mêmes maillots et les mêmes numéros que pendant le match. Si des maillots d'échauffement alternatifs sont utilisés, le numéro du joueur doit être placé de manière bien lisible et avec la même taille au verso du maillot.	
Art. 135 Matches pour lesquels une autorisation est nécessaire		(1.1 Le déroulement de jeu du sport espoir et amateur)
	Conformément au règlement de jeu, une autorisation écrite de l'association est obligatoire dans les cas suivants : <ul style="list-style-type: none">• Rencontres de clubs à caractère international en Suisse ou à l'étranger• Tournées de clubs étrangers en Suisse• Tournois en tout genre• Nouvelles dates pour des matches de championnat	
Art. 140 Formulaire officiels "autorisation de jouer"		(1.1 Le déroulement de jeu du sport espoir et amateur)
	Les formulaires officiels "autorisation de jouer" sont accessible sous le lien: http://www.sihf.ch/de/regio-league/regulations/forms/	

Compléments supplémentaire et obligatoire pour la MySports League:

Pas de taxe d'entrée pour les matches de championnat		
1.	3 Cartes de fonctionnaire MySports League (cartes personnalisées)	
2.	10 tickets pour l'équipe visiteuse (sont à envoyer avant la phase de qualification, lors les play-offs seront remis à la caisse d'entrée)	
3.	Les arbitres qui dirigent la partie (arbitre principal et de ligne) ont droit à un billet d'entrée pour une personne accompagnante (si possible place assise).	
4.	Accès libre pour les forces de sécurité (qui sont reconnaissable à leur équipement et/ou leurs cartes).	
5.	Pour la durée du contrat commun la SIHF admet au SUISSEDIGITAL le droit de tirer lors tous les jeux de la MSL (en phase de qualification ainsi que aux play-offs) 30 cartes d'entrée de la meilleure catégorie sans paiement supplémentaire à la SIHF ou l'organisateur du jeu.	
Remis en planification des jeux repoussés		
	Les jeux repoussés doivent être joués normalement dans les 10 jours, les exceptions sont données en play-offs et tournoi de relégation.	



Des jeux aux dates des jours d'IIHF

Les dates des jours d'IIHF sont prises à l'égard. Mais c'est possible de jouer (p.ex. pour assurer des dates repoussés). Des repoussements sont possible, s'il plus que 2 joueurs, le gardien avec plus grand temps de jeu ou l'entraîneur chef sont convoqué pour un équipe national.

Service de santé

Le club recevant est responsable de la présence d'un médecin (ou au minimum de secouristes qui possèdent la formation correspondante et des connaissances justifiés pour le traitement adapté des cas d'urgence médicale) sur place. Si seule la solution minimale est possible, il est obligatoire de convenir des mesures ensemble avec l'organisation locale responsable pour les cas d'urgence afin de garantir que le traitement à régler soit clair et juste.

L'ordre et la sécurité

1. La base est le règlement d'ordre et sécurité en vigueur.
2. Chaque club nomme un responsable, qui assure les contacts avec le responsable de sécurité de la ligue, les chargés de sécurité des autres clubs, des organisations de fans et les autorités (en particulier la police).
3. Le concept et le dispositif de sécurité soumis et accepté sont des lignes de conduite obligeant et à les réaliser comme prévu.

MySports Best Player

1. SUISSDIGITAL permet la conduite d'un classement de MySports Best Player. Le MySports Best Player de chaque équipe est honoré par un maillot et casque bien visible. Pour les MySports Best Player le port de ces articles est obligatoire.
2. Les points seront attribués comme suit:
 - pour chaque but marqué + 1 point
 - pour chaque 1er assiste + 1 point
 - pour chaque 2e assiste + 1 pointLe classement des MySports Best Player sera établi après chaque match par le statisticien de la SIHF. L'attribution des points suit les informations du rapport de jeu (base de travail des arbitres). C'est ainsi que des corrections peuvent être clarifiée avant la clôture du rapport de jeu. Après il n'y a plus de possibilité pour changements.
3. En cas d'égalité de points le classement se détermine ainsi :
 - Premièrement plus grand nombre de buts marqués
 - Deuxièmement plus grand nombre de 1^{er} assis
4. Présentation et l'entrée avant le début du jeu:
 - Les compositions des équipes sont communiquées entre le nettoyage de la glace et l'arrivée des joueurs.
 - Les joueurs accèdent la glace et se mettent au ligne bleu. Il est permis que l'équipe recevant fait une salutation particulière au public (p.ex. une mise en place au cercle central)
 - Si les équipes se trouvent aux lignes bleus, le porte-parole ou la porte-parole annonce le MySports Best Player de l'équipe visiteur et après celui de l'équipe recevant. Les MySports Best Players entrent au milieu du champ de glace avant de joindre leur équipe.

Tenue spéciale, action spéciale

1. Chaque club a droit à une tenue spéciale et/ou une action spéciale. Une requête dans ce sens doit être soumise préalablement au SIHF Director Amateur Sports et au responsable de la ligue (avec le projet de tenue spéciale). Les deux rend une décision sur l'octroi de l'autorisation après consultation les partenaires de la MSL. Un maillot spécial ne doit en aucun cas être attribué à un sponsor de match unique. Le MySports Best Player doit toujours porter le maillot et le casque du MySports Best Player.
2. La même procédure est à suivre pour l'agrément d'une action spéciale (p.ex. présentations des jeunes, action de peluche etc.). La nouvelle durée des pauses de 18 minutes doit être respectée.

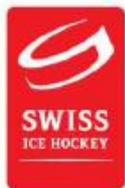
Le mode de jeu:

1. Saison régulière (qualification 32 rondes, 32 jeux)

- 1.1 22 Jeux de qualification (match aller et retour) suprarégional.
- 1.2 10 Jeux de qualification (match aller et retour) dans les groupes régionaux

2. Play-off (ronde finale):

- 2.1 Après la fin de la qualification les équipes des rangs de 1 à 8 du classement joueront les quarts finals de play-off dans une série de « Best of 5 ».
(Les jeux sont = 1. contre 8., 2. contre 7, 3. contre 6. et 4. contre 5.)
- 2.2 Après la fin des quart finales de play-off, les vainqueurs joueront les demi finales de play-off dans une série « Best of 5 ».
Les adversaires = les 4 équipes encore en compétition sont placées selon leur rang dans le classement après la fin de la qualification. L'équipe placée la meilleure jouera contre l'équipe placée 4^{ième}, l'équipe placée 2^{ième} jouera contre l'équipe placée 3^{ième}.



- 2.3 Après la fin des demi-finales de play-off, les vainqueurs joueront la finale de play-off dans une série de « Best of 5 ».
- 2.4 Dans toutes les séries de play-off c'est toujours l'équipe la mieux classée après la fin de la qualification qui possède le droit de jouer à domicile pour les jeux 1, 3 et 5.

3. Les jeux de relégation (tournoi de relégation):

- 3.1 Après la fin de la qualification les équipes des rangs de 9 à 12 du classement joueront dans un simple tournoi avec de match aller et retour (6 jeux) contre la relégation.
- 3.2 L'équipe au dernier rang après ces jeux de relégation sera reléguée – sans jeu de barrage - en 1^{er} ligue de la région correspondante (OS/ZS/SR).

Les contacts:

Arbitrage

Convocation pour MySports League

Rolf Henninger

Tél.: 079 436 74 15

E-mail r.henninger@bluewin.ch

Direction de la ligue

Martin Graf

Swiss Ice Hockey Federation

Flughofstrasse 50 – P.O. Box – CH-8152 Glattbrugg

Tél.: 079 455 84 65

E-mails martin.graf@sihf.ch – martin.graf2@sbb.ch

va aux:

tous les responsables des clubs de MySports League
toutes les membres du «Steering-Committee» MSL

pour info:

SHIF Director Amateur Sports

SIHF Head of Referee